

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL
EN DATE DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Bernard THOMAS, Maire.

Date de convocation : 16/04/2025.

PRÉSENTS : THOMAS Bernard, DEVEDEUX Stéphanie, JARLETON Jean-Paul, LECLERC Georges, LEGOUEIX Jean-Baptiste, MICHON Isabelle, RICHARD Isabelle, RICHIN Jean-Louis.

ABSENTE : BOUYON Daniel, MANDON Laetitia.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Jean-Paul JARLETON a été désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Choix de l'entreprise pour la réfection des ponts
 - Travaux chemin de Chatonnier
 - Nettoyage château d'eau
 - Sinistre électrique
 - Zones ZAER
 - Questions diverses
-

Le Procès-Verbal de la séance du 26 mars 2025 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

• Délibération n°24 : Choix de l'entreprise pour la réfection des ponts

Suite à la consultation pour les travaux de réfection des ponts du Perchat et de Verneugheol, une seule entreprise a répondu :

L'entreprise Aymard pour un montant de 16 215 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
DÉCIDE de retenir l'entreprise AYMARD pour un montant des travaux de 16 215 € HT.

• Travaux chemin de Chatonnier

Suite à la consultation pour les travaux de réfection du chemin de Chatonnier, trois entreprises ont répondu.

Le Conseil Municipal décide de négocier le marché avec en vue de l'entretien de la station d'épuration.

- Nettoyage château d'eau : travaux prévus le mercredi 30 avril : distribuer avis de coupure d'eau

- Sinistre électrique : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un sinistre électrique a eu lieu en raison d'une erreur technique lors du changement du compteur Linky.

Questions diverses

Tarifs salle des fêtes : à voir lors d'une prochaine réunion

Concertation zones ZAER : informer la population pour consultation des plans en mairie à partir du 5 mai prochain durant 15 jours.